



Comité Directeur du samedi 28 mai 2014 à THUIT SIGNOL siège du CTNR.

Présents : Jean Claude GOSSELIN, Dominique PHLIPONEAU, Jean François DREYER, Patrick LE HIRESS, Jacques MALAURIE, Jérôme LELAIDIER, Samuel BELLANGER, Laurent MURATET. Denis MACE, Philippe MAUDET, Gilbert BOUTEILLER, Daniel BRIDOUX, Roland DUVAL, Jean François GALLERNE.

Excusés : Véronique MLLION, Christine JACQUEY, Nadège LABBEY, Dominique BARTHELEMY, Ludovic RAYEUR, Patrick LEGER, Philippe MAUDET, Sébastien BUISSETTE, Alain SIARD, Alain PLY, Michel DEVIC, Philippe BECKER, Jean Pierre UTEZA, Gilbert BUNEL, Karl JANIK, Paul LAFON, Patrice RUZE, Max BORDEAU..

Invités Présents : Didier AUBERT (CD 27), Pascal FEREOL (CD 76),

Invités excusés : Stéphane LABAUME (CD 61), Caroline ICHAMBRE (CD 14), Représentant du (CD 50).

Le président Jean Claude GOSSELIN ouvre la séance à 19h00.

Remercie les présidents de CD ayant répondu à cette invitation de participer à ce Comité Directeur. Et excuses ceux n'ayant pas pu y prendre part, retenu par leurs occupations respectives.

Il donne lecture des informations Fédérales :

- Le président fait un rapide point sur :
 - Les finales Territoriales,
 - La finale des Championnat de France Militaire,
 - La finale des U 18 à 7 à Granville.
 - Du LLOZA et de la 5^{ème} place de la Normandie.
 - La parfaite réussite du Tournoi BEAUREGARD.
- Rappel est fait de l'étape Normande du Beach Rugby : à OUISTREHAM le 31 juillet 2014.
- Pour les finales de 2015 il signale que le club de VIRE s'est porté candidat.
- A cet effet la commission d'homologation des terrains s'est rendu le 25/05/2014 à VIRE pour y effectuer les observations et relevés adéquates.
- Il signale aussi la finale de l'ORC Féminin avec la participation d'une équipe du CD 50 qui termine 10^{ème} de cette compétition.
- Les U 17 masculins iront défendre leurs chances lors des finales niveau B des championnats à 7 dans la ville de SOUSTONS les 07 et 08/06/2014.
- Rappel de la « Dématérialisation » des pouvoirs et procuration pour les votes de l'AG de LYON. Ainsi que la réservation des places pour les matchs organisés par la FFR, directement sur INTRANET.
- Le président annonce que la FFR va bientôt (au congrès de LYON) le projet fédéral 2020. Pour les subventions petite révolution puisque ce projet prévoit la signature de « Convention d'objectifs » entre les Comités Territoriaux et la FFR. 5 Comités pilotes sont désignés (pas la Normandie), le versement se ferait en deux étapes 1^{ère} une part fixe en début de saison, 2^{ème} suivant la réussite ou l'accomplissement des objectifs précédemment fixés. Ce projet 2020 se veut constructif, il ne s'agit pas d'avoir des orientations de la FFR et les faire descendre vers les clubs. Non ! Il s'agit

du contraire les projets des clubs remontent vers le CT et le tout vers la FFR qui bâtira ainsi son projet sur les actions venues de la base.

- Une inconnue dans cette annonce : Quid des CD. A priori ils garderaient le versement d'une subvention en direct avec la FFR. Affaire à suivre.
- Le président donne ensuite diverses informations sur la refonte des championnats, notamment chez les féminines.
- TOP 8 de 8 clubs.
- Challenge Armelle AUCLAIR deux poules de 8 clubs.
- Fédérale 1 Féminine à XV. Tous les clubs désireux de participer à ce Championnat à XV doivent s'inscrire auprès de la fédération, le nombre de poules et leur taille sera alors déterminé suivant le nombre d'engagement.
- En dessous plus de jeu à XII seulement du Jeu à VII (Rugby à effectif réduit).
- Annonce de la réforme principale le rugby après 35 ans, 40 ans, 45 ans. Des examens médicaux supplémentaires suivant la catégorie d'âge, au frais du licencié. La volonté de la FFR est de diriger les plus de 40 ans vers le rugby LOISIR. Petite interrogation sur le Comité quelles répercussions vont avoir cette clause médicale ? Certains clubs vont être mis en danger sur le nombre de pratiquant respectant les conditions d'âge ?
- Le nombre de licencié en Normandie pour cette saison est en baisse d'environ 10 %. En cause l'abandon par certain des « PASS RUGBY3 mais cette érosion est également ressentit dans les tranches d'âge des jeunes – 19 ans et – 17 ans.
- Le président précise que le CTNR devra fournir à la FFR les champions et qualifiés pour les championnats de France entre le 16 et le 19/04/2015.

Nous passons à la partie Administrative :

- Approbation du dernier Compte rendu du Comité Directeur du samedi 22 mars 2014 à CAEN. Il est validé à l'unanimité des présents et 2 abstentions (élus n'étant pas présents le 22/03/2014).
- Approbation de l'ordre du jour de l'AG du COMITE à ETRETAT le 20/06/2014. Adopté à l'unanimité.
- Pour l'AG du Comité les pouvoirs et procurations seront papier.
- La date de la Fête des Comités a été fixée au 21/11/2014, elle sera doublée par l'AG Financière de la FFR. (France / Argentine).
- Le secrétaire général réprecise que deux élus du CTNR sont formés à la « Formation des dirigeants » ils sont prêts à intervenir. Il semble plus judicieux que ces séances de formation soient organisées par les CD, qui connaissent mieux les besoins et les attentes de leurs clubs ou associations.
- Nous voudrions que cette formation débouche sur une aide et conseil à tous les clubs et surtout en priorité ceux ayant de nouveaux dirigeants ou étant fragiles.
- Le coût des mutations pour la saison prochaine est mis aux voix. (Annexe n° 1) adoptée à l'unanimité.
- Une question est posée : Si un club arrête, lorsque les joueurs vont « mutés » dans un autre club, qui paye l'imprimé de mutation ?
Le club, pour lequel le joueur effectue cette mutation paye l'imprimé. Toutefois il sera intégralement remboursé lors de la validation de la mutation.
- Petit rappel les imprimés de mutation sont à régler à la commande.
- Le coût des engagements des clubs et associations pour la saison prochaine : (annexe n° 2). Le président fait remarquer qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis un certain temps. D'autre part désireux de soulager les petits clubs instrumentant uniquement en EdR il propose de descendre leur engagement de 1200 € à 1 000 €. Le nouveau barème est adopté à l'unanimité. Cet engagement devra être réglé au 30/09/2014 pour permettre aux clubs de pouvoir participer aux championnats.

Le président fait un rapide retour sur le Match FRANCE / ITALIE qui servait de support à la distinction des Bénévoles par la FFR. Pour le Comité territorial de Normandie de Rugby la bénévole était Mme MURATET du Club de FLERS.

Le président fait un point sur les classements du Championnat territorial. Il met particulièrement en exergue les places en Pré-fédéral Honneur du RC HEROUVILLE premier avec 15 points d'avance sur son second. De même en Excellence Promotion d'honneur le HRC en avance lui aussi de 15 points sur son suivant.

Le président, en l'absence du Trésorier Général donne les changements intervenus dans le Comité pour mieux structurer la partie Trésorerie :

- Une cellule de recouvrement des dettes clubs, avec trois opérateurs qui interviennent auprès des clubs pour leur proposer de faire des échéanciers, ou voir avec eux des solutions, des conseils,
- Un contrôle de gestion. Pour le suivi du budget.
- Une nouvelle comptabilité analytique pour permettre une meilleure ventilation des dépenses et des recettes à l'intérieur du CTNR entre les diverses commissions.
- Le trésorier général adjoint travaille sur les diverses possibilités de réductions des charges (mutualisation d'un contrat pour les transports avec le CTNR et les clubs intéressés)
- Petit et douloureux rappel la dette des clubs, à ce jour est de : 370 000 € ;
- Un petit point sur le prochain match des U 16 qui se produira à CAEN dans le cadre du Tournoi de l'Amicale des six Nations le 13/04/2014.

Le Président donne la parole au DTA qui donne les dernières nouvelles de la CTA nationale. L'expérience de la Charte de l'arbitrage et les travaux qui sont en cours pour en modifier l'application. Pour tenir compte de l'évolution du Rugby. Mais aussi pour conserver les nouveaux arrivants dans l'arbitrage.

Le DTA parle de la formation des arbitres, qui sera payante. Puis pour répondre aux interrogations du Président du CD 76 il présente la formation qu'il envisage pour les U 14 et U 15. Le manque de temps étant par définition un obstacle majeur, les présidents des CD propose que la validation se fasse pendant les tournois de début de saison de Rugby à 7.

Il parle ensuite de la nomination d'arbitres référents par départements qui auront en charge de l'animation et d'aller à la rencontre des clubs. Il s'agit de Johann LOBREGAT pour le CTNR et la basse Normandie assisté de Rémy COCHET pour la BN et de Jean Christophe MONJOU pour HN.

De ce fait le listing des différents 'types' d'arbitres seront validé par le DTA : Mr Jérôme LELAIDIER et sera mis sur le Site du Comité.

Pour les U 14 à travers l'expérience de la Formation arbitre des U 15, le DTA propose de former les éducateurs, comme les jeunes arbitres. Ainsi en cas d'absence du jeune arbitre on pourra lui substituer u éducateur formé.

Questions diverses :

- Le rugby Digest : c'est une décision qui relève de la DTN, le travail est en cours notamment avec le changement de catégorie d'âge.
- Qui gère les U 6 : Les départements. Pour le moment il n'y a pas d'obligation particulière, ni de diplôme particulier de créer pour encadrer. Le certificat d'aptitude du département devrait en être la base !
- U 14 et U 15 encore sous la responsabilité des départements dans une première phase, il conviendra doc aux départements de créer un championnat. Ensuite la compétition deviendra interdépartementale.



- Serait-il possible d'organiser les finales à 7 U 19 et U 17 un dimanche et non un samedi. En effet la carte scolaire pose des problèmes pour pouvoir emmener les joueurs un samedi. La question sera transmise au Président de la commission des épreuves.

Le président clos la séance vers 21h15 et convie les participants à partager un pot amical.



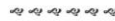
Annexe n° 1



Destinataires :
CLUBS (TOUS)

SAISON 2014 -2015
Note n°1
Le 20 mai 2014

COÛT des IMPRIMÉS de MUTATIONS Saison 2014 - 2015



Pour la saison 2014-2015, il est porté à votre connaissance le coût des imprimés de mutation (lettre de démission et liasse de mutation).

Le coût de ces imprimés est le suivant :

- I. Pour un joueur « moins de 16 ans » et au-dessus, ou une joueuse de « moins de 18 ans » et au-dessus signant dans une association de **2^{ème} ou 3^{ème} Division Fédérale, Féminines 1^{ère} Division Elite 1 TOP 8 ou de Féminines 1^{ère} Division Elite 2 Armelle Auclair : 150€**
- II. Pour un joueur « moins de 16 ans » et au-dessus, ou une joueuse de « moins de 18 ans » et au-dessus signant dans une **association de série territoriale : 90€**
- III. Pour un joueur ou joueuse âgée de moins de 14 ans et au-dessous (**toutes divisions et séries**) : **45€.**

Toute commande d'imprimé(s) devra se faire (obligatoirement) par écrit sur l'imprimé type à laquelle sera OBLIGATOIREMENT joint le chèque de paiement correspondant.

Nous vous rappelons qu'un dossier de mutation doit SYSTÉMATIQUEMENT être accompagné d'une AS INFORMATIQUE compétition ou éducative selon la catégorie du joueur ou de la joueuse et des pièces complémentaires indiquées.

Adressez toute correspondance à M. le Secrétaire Général du Comité Territorial de Normandie de Rugby
Chemin des Bargues – 27370 Thuit Signol
Tél. 02 35 64 37 31 – Fax 02 35 64 16 94 – 3019G@ffr.fr

Annexe n° 2

Jean-Claude GOSSELIN

Président du Comité de Normandie de Rugby

JCG/FH

Objet : COTISATIONS TERRITORIALES
2014-2015

M. LE TRÉSORIER GÉNÉRAL
S/C DE MME OU M. LE PRÉSIDENT
DE CLUB (TOUS)

THUIT SIGNOL, LE 04/06/14

Madame la Trésorière, Monsieur le Trésorier,

Pour faire suite à la décision du Comité Directeur du 28 mai 2014, je vous prie de trouver ci-dessous la cotisation territoriale, exigible au 30 septembre 2014.

	Divisions Fédérales	Groupes A, B	Groupes C, D	Ecoles de rugby
ENGAGEMENTS TERRITORIAUX ⁽¹⁾	700,00 €	700,00 €	600,00 €	100,00 €
DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
COTISATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ⁽²⁾	1500,00 €	1000,00 €	900,00 €	600,00 €
TOTAL	2500,00 €	2000,00 €	1800,00 €	1000,00 €

(1) Frais liés à l'organisation des compétitions du Comité Territorial et la gestion des calendriers associés.

(2) Frais liés à la diffusion des documents officiels FFR au fonctionnement des Commissions Territoriales.

Vous voudrez bien vous acquitter de cette somme par chèque libellé au nom du Comité de Normandie dans les délais indiqués.

Je vous en remercie, et vous prie de croire, Madame la Trésorière, Monsieur le Trésorier, à l'expression de mes salutations les meilleures.

